



Cfdt: RECHERCHE EPST

**‘ PARTAGER
NOTRE VISION
DE LA SCIENCE ET
DE LA RECHERCHE
DANS LES ORGANISMES
NATIONAUX DE RECHERCHE ’**



Motion adoptée lors du congrès de Lorient le 15 mai 2024

2



RECHERCHE EPST



Pour la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques, les résultats que la recherche construit par une démarche méthodologique précise, qu'elle soumet à la controverse scientifique constituent un bien commun pour l'humanité.

Il convient aujourd'hui de défendre et soutenir la recherche scientifique, son éthique, et d'en assurer un financement pérenne suffisant au risque sinon de graves déconvenues pour toutes et tous dans tous les domaines de notre vie.

Soutenir la recherche scientifique concerne aussi les politiques éducatives : les programmes d'enseignement ne peuvent être déconnectés de la recherche scientifique, ni la formation des enseignant.e.s.

Science et éducation œuvrent pour combattre les préjugés et pour porter haut la rationalité et construire en chacun et chacune l'esprit critique et la capacité à comprendre le monde.

Catherine Nave-Bekhti,
Secrétaire générale,
CFDT Éducation Formation Recherche Publiques



La CFDT Recherche EPST vous présente en 3 volets
sa vision pour l'avenir de la science et de la recherche en France.



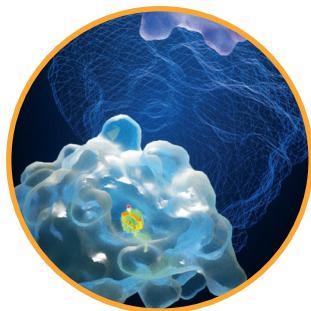
Le premier volet est centré sur des principes éthiques, l'inclusivité, ainsi qu'une réévaluation des modes de financement et d'évaluation de la recherche publique. À l'heure où la société est confrontée à des défis majeurs, tels que la transition écologique et la montée des théories complotistes, il est fondamental de repenser la relation entre science, société et politique.

SCIENCE, ÉTHIQUE ET LOI

La production de connaissances est imprévisible, ses limites ne sont pas connues à l'avance.

La connaissance est universelle et la liberté de recherche est inaliénable.

La production des savoirs liés aux grandes avancées scientifiques contribue à consolider le corpus des connaissances en l'enrichissant, en l'élargissant et en le solidifiant.



L'éthique du chercheur consiste, entre autres, à anticiper autant que faire se peut l'usage de la connaissance produite et l'utilisation de celle-ci qui doit préserver l'humanité et le Système Terre (atmosphère, hydrosphère, litho asthénosphère et biosphère) des dérives de ses usages.

Les statuts de tous les personnels de recherche de la fonction publique doivent les protéger, ainsi que tous les personnels des collectifs de recherches, des influences externes que pourra susciter l'obtention de ses résultats de recherche :

1. dans un but mercantile,
2. d'asservissement,
3. d'aliénations des droits fondamentaux des populations,
4. de la remise en cause de la transition écologique et sociale.

Aucun chercheur ou collectif de recherche ne peut être contraint par son employeur, public ou privé, de produire des connaissances qui contreviennent à la Loi et à l'éthique inhérente à la pratique d'une activité de recherche, si l'usage qui en résulte porte atteinte aux intérêts de l'humanité et de toutes composantes du Système Terre.

La décision d'usage ou de poursuite des travaux scientifiques dont la nature ou l'usage pourrait contrevenir aux intérêts de l'humanité, ou de toutes composantes du Système Terre, doit faire l'objet d'un débat démocratique éclairé au sein d'une instance qui pourrait réunir le Conseil Économique Social et Environnemental (CESE) et ses composantes régionales, l'Office Parlementaire des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) et l'Académie des Sciences.



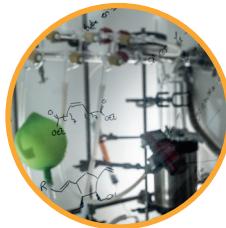
VOLET 1

SCIENCES ET DÉONTOLOGIE

Les résultats de la recherche nourrissent le corpus de connaissances de la Science. L'objectif premier est d'être vecteur de progrès sociaux, culturels ou économiques au bénéfice de la société. La doxa néo-libérale contribue à l'instauration d'une concurrence délétère à l'échelle mondiale. Nous promouvons au contraire la collaboration contre la mise en concurrence, plus propice au partage de valeur et d'efficience.

Afin de limiter les conflits d'intérêts, les équipes de recherche ne peuvent assumer seules la promotion des résultats de recherche en vue de leur valorisation sociétale, culturelle ou économique.





Les établissements doivent renforcer un accompagnement de qualité des équipes de recherche pour mener à bien ces démarches (identification des besoins, des marchés, des acteurs et des modes de valorisation).

- Établir une démarche déontologique qui suit la méthode scientifique et respecte les règles admises par la communauté scientifique.
- Interroger, pour les acteurs de la recherche, les règles déontologiques régulièrement, tout au long de la carrière (formation-titulaire), afin de se prémunir de potentielles méconduites scientifiques.



VOLET 1

SCIENCE EN SOCIÉTÉ

Construire une recherche qui reconnaît et assimile les champs de compétence fondés sur la connaissance directe de nos concitoyens.

Bien que sept français sur dix déclarent faire confiance à la recherche publique, 20% d'entre eux sont perméables aux théories du complot. Ce phénomène social majeur, qu'amplifie le numérique, est une menace pour la démocratie. Selon le même principe que le « Pacte pouvoir de vivre », notre Organisation propose de renouveler le Pacte républicain entre la Société et le monde académique en réunissant les conditions d'une Recherche crédible, écoutée et entendue. Le changement viendra par une mobilisation citoyenne de nature participative lorsque c'est possible.

Il est également crucial de favoriser le dialogue, la confiance mutuelle et la collaboration entre le public, la classe politique et les scientifiques. Cela garantira que les contributions scientifiques soient prises en compte lors de la prise de décisions politiques, en particulier pour les sujets à fort contenu sociétaux ou technologiques.

Afin de renforcer la confiance dans la science, nous proposons :

- D'améliorer l'éducation scolaire en accordant une plus grande importance à l'enseignement des méthodes scientifiques en favorisant le développement de recherches participatives.

- De promouvoir l'enseignement des sciences dès l'école élémentaire et tout le long du parcours scolaire pour que tous les élèves puissent acquérir les connaissances nécessaires afin de comprendre leur environnement et les bénéfices de la science.
- De transformer la médiation scientifique vers la médiation de la recherche tout en adoptant des modes de communication qui ne minimisent pas les incertitudes ni n'exagèrent les promesses.

Il est également essentiel de promouvoir le dialogue, la confiance mutuelle et la collaboration entre le public, la classe politique et les scientifiques. Cela garantira que les contributions scientifiques soient prises en compte lors de la prise de décisions politiques, notamment pour les sujets à fort contenu sociétal ou technologique.



VOLET 1

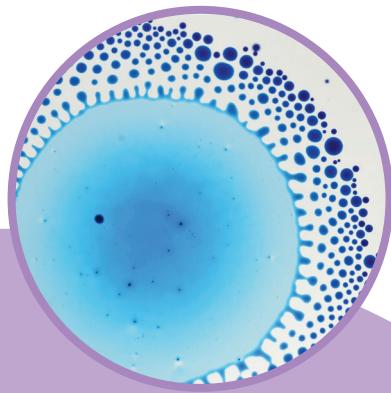
La CFDT Recherche EPST vous propose, dans son second volet, plusieurs mesures pour déconstruire les stéréotypes de genre et rendre les carrières scientifiques plus accessibles aux femmes. Elle plaide aussi pour une réforme de l'évaluation des chercheurs. Plutôt que de se baser sur des indicateurs purement quantitatifs tels que le nombre de publications ou les facteurs d'impact, il est temps de revenir à des critères qualitatifs : l'originalité, la pertinence et la reproductibilité des travaux doivent être les véritables mesures de la contribution scientifique.

FEMMES DE SCIENCES

Une recherche de qualité ne peut raisonnablement pas se passer de la moitié des intelligences de l'Espèce. Au constat que les femmes sont sous représentées dans les postes à responsabilité des carrières scientifiques et dans certaines filières de recherche, nous proposons de :

- Déconstruire les stéréotypes de genre, dès l'accès à l'école, afin de favoriser la légitimation des filles dans l'approche des matières scientifiques et leurs relations aux sciences tout au long du cursus scolaire ;
- Éliminer les biais d'évaluation genrés ;
- Réadapter l'environnement et les méthodes d'enseignement pour garantir un espace d'apprentissage qui concourt à légitimer la présence des filles dans les disciplines scientifiques afin qu'elles puissent s'y épanouir jusqu'au terme du cursus ;

- Accompagner l'ambition des femmes à démarrer et poursuivre une carrière scientifique jusqu'au plus haut niveau de compétences et de responsabilités ;
- Développer les dispositifs nécessaires à la prise en charge de la maternité et de la parentalité pour en minimiser l'impact sur la carrière ;
- Mettre en place des objectifs et des moyens ambitieux en matière de féminisation des recrutements, des promotions et des nominations aux postes d'encadrement et de gouvernance. Ceci passe, entre autres, par la suppression d'indicateurs exclusivement quantitatifs dans l'évaluation des carrières.



VOLET 2

ÉVALUATION DE LA RECHERCHE

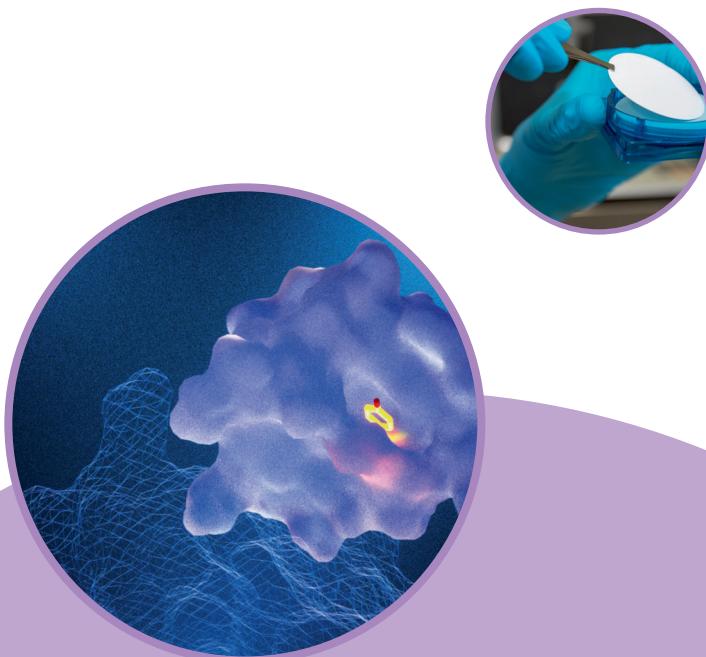
Le glissement sémantique qui réduit les activités scientifiques à celles visant à acquérir un avantage compétitif, c'est-à-dire l'innovation, et favorisé par la recherche sur projets, est porteur de nombreuses dérives. Cela entraîne l'épuisement dans la course à la recherche de financements, des entorses à la déontologie et des méconduites scientifiques. Ces conséquences affectent également l'évaluation de la recherche : l'urgence de publier pour renouveler les financements, en répondant aux exigences des bailleurs, compromet de plus en plus la qualité de la recherche.

Pour éviter les dérives, il est essentiel de rétablir la place du collectif en évaluant la production de connaissance à l'échelle des équipes et la pratique de la recherche à l'échelle de l'individu. Nous soutenons que l'évaluation de la recherche doit se fonder sur des critères tels que la qualité, la reproductibilité, l'originalité et la pertinence, plutôt que de se limiter à des mesures quantitatives telles que le nombre de publications, de citations, ou l'utilisation de facteurs d'impact et d'autres indices bibliométriques.

Ceci vise à éviter une course à la publication qui dévalorise la recherche scientifique et peut compromettre l'intégrité scientifique. Il est également essentiel d'appliquer ces mêmes critères d'évaluation aux résultats issus de recherches participatives. Abandonner les classements internationaux dont l'hétérogénéité néfaste des critères est favorable à une volonté de privatiser la production de connaissances, valeurs contraires à celles des Lumières qui fondent notre recherche.

- Interroger la pertinence sociétale des recherches et de leurs résultats ;
- Poser des alertes lors de l'évaluation sur des résultats qui, par leurs usages potentiels, contreviendraient à préserver l'humanité et le Système Terre.

Nous plaidons en faveur d'une recherche publique indépendante et de qualité, et pour cela, nous préconisons la mise en place de Comités d'évaluation internes et paritaires, constitués de membres nommés ou élus sur des listes syndicales, chargés d'évaluer par les pairs l'ensemble des personnels et des équipes de recherche. De plus, nous recommandons que l'évaluation des Organismes de Recherche (ONR) et des Universités soit confiée à un comité mixte d'experts français et internationaux.



VOLET 2

Dans son troisième et dernier volet, la CFDT Recherche EPST affirme que la communauté scientifique française a démontré, à de nombreuses reprises, sa capacité à produire des résultats d'exception. Encore faut-il lui donner les moyens d'exercer pleinement son rôle, sans la contraindre à répondre exclusivement aux impératifs économiques à court terme. La CFDT Recherche EPST plaide pour une recherche publique forte, indépendante et bien financée, pour garantir la place de la France parmi les grandes nations scientifiques.

EUROPE DE LA RECHERCHE

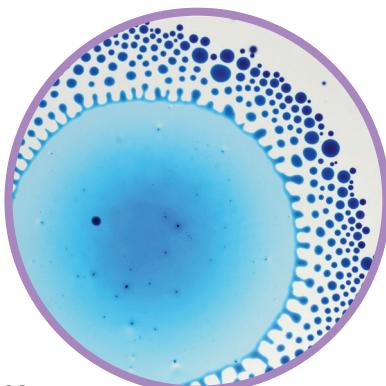
Au sein des 27 pays de l'Union européenne nous comptons, en 2023, 3,2 millions de citoyens travaillant dans le domaine de la recherche publique ou privée (données Eurostat). Parmi elles, 900.000 exercent leur activité sur des emplois publics soit 0,2% de la population des 27 dont 130.000 en France (soit 0,19% de la population française). Ces notions d'échelle montrent que la France reste un grand pays scientifique. Cependant l'altération de l'attractivité pour les carrières scientifiques parmi la jeune génération questionne. Les causes de cette apparente désaffection sont multiples mais certaines sont plus prégnantes que d'autres. Parmi elles, la dégradation du niveau de rémunération des carrières offertes, la multiplication des périodes de post-doctorat avant tout emploi stable,

ainsi qu'une politique médiocre de financement de la recherche par les États membres en dépit de l'ambition affichée par le protocole de Lisbonne d'y consacrer 3% de leur PIB

En 2022, seuls 4 pays européens¹ consacrent plus de 3% de leur PIB à la recherche, la France est en dessous de ces seuils (2.18% pour 2022).

L'ambition initialement affichée dans le cadre de la préparation du budget d'Horizon Europe 2021-2027 était de 150 Milliards d'€. Ce financement a été réduit à 95,5 Milliard d'€ dans le cadre de l'accord Parlement européen-Conseil européen à l'issue des différentes étapes d'examen du projet. Sur ce dossier, la France n'est pas intervenue pour maintenir le plus haut niveau de financement.

L'espace européen de la recherche dans le cadre de l'ERC est l'un des rares qui soit administré par celles et ceux qui l'animent. Sa définition, son administration et son évaluation sont pilotées par la communauté scientifique elle-même. Elle a su au fil du temps créer un espace de libertés académiques dans lequel les scientifiques peuvent mener des travaux ambitieux et risqués. ■■■



¹ Belgique, Suède, Autriche, Allemagne

VOLET 3

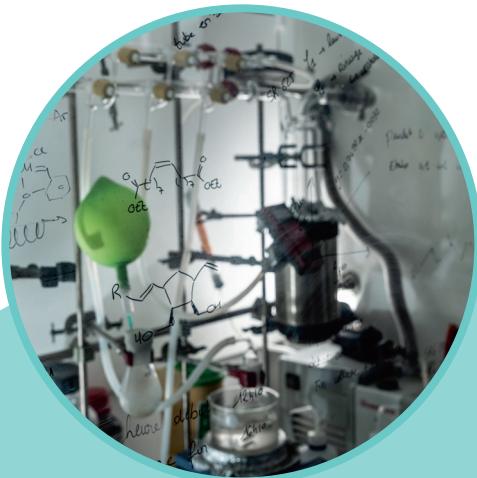
■ ■ ■ La France ne participe pas autant qu'elle pourrait le faire à ce programme malgré l'excellence scientifique que l'on trouve dans les établissements. Ces dernières années, on note une érosion significative des soumissions à l'ERC de la part des scientifiques français, en particulier les jeunes. Pour celles et ceux qui l'ont tenté, le taux de réussite est par ailleurs assez faible.

Des pistes pour expliquer cela :

- Une pratique culturelle française faible du dépôt de dossier (les scientifiques étrangers travaillant en France candidatent 2 fois plus) ;
- Un encadrement administratif insuffisant, peu formé, mal payé et donc volatile pour accompagner les scientifiques dans l'appropriation du programme et la constitution des dossiers.

Nous réaffirmons que le financement sur appels à projets pour de la recherche publique ne peut-être un guichet unique. Cependant dans l'état actuel du financement de la recherche en France comme dans d'autres pays de l'Union, le budget du programme d'Horizon Europe 2021-2027 constitue une ressource de financements plus pérenne qui doit être maintenue et abondée pour atteindre 3% du budget européen. La ressource que constitue l'ERC doit être plus investie par la communauté scientifique française, elle-même mieux accompagnée pour le faire.





VOLET 3

SCIENCES, FINANCES ET OBJECTIFS

Le budget de la recherche n'est en aucun cas une charge pour la société mais un investissement pour l'avenir qui engage la souveraineté du pays et sa place dans le concert des nations.

- Faiblesse et impermanence de l'investissement de l'État :
Loi de Programmation de la Recherche (LPR)

Notre organisation considère la LPR comme une promesse molle car non contraignante, ni pour l'Exécutif, ni pour le Parlement, comme toute loi de programmation, à laquelle se substitue la Loi de Finance annuelle, seul véritable engagement de l'État. Nous revendiquions lors de son élaboration et, toujours depuis, l'application de la stratégie de Lisbonne élaborée en 2000 qui plaide pour une R&D à 3% du PIB (Administrations et entreprises) et 1% du PIB pour la recherche publique.

Nous contestons le maintien du Crédit Impôt Recherche attribué depuis de nombreuses années au secteur privé alors qu'il n'a toujours pas été possible de mettre en évidence ses conséquences sur la production de connaissances ni son incidence sur le transfert des technologies issues de la recherche fondamentale. Ce dispositif qui accorde une défiscalisation des bénéfices du secteur privé ne peut être considéré comme une dépense de R&D. Sous cette forme il constitue un préjudice à l'effort de recherche du pays.

- COM contre COP dans les ONR

L'élaboration d'un Contrat d'Objectif et de Moyens peut servir de feuille de route partagée par la communauté scientifique d'un établissement, favorisant ainsi la dynamisation et la structuration du travail collaboratif. Pour garantir son succès, il est essentiel de l'accompagner des moyens

humains et financiers nécessaires à sa réalisation. Nous dénonçons le maintien du modèle de Contrat d'Objectifs et de Performances des Organismes de Recherche, tel qu'il existe aujourd'hui, qui leur impose d'atteindre des objectifs sans que l'État ne s'engage substantiellement à financer cette ambition. Sans cet engagement, sa mise en œuvre et son aboutissement ne peuvent être assurés.

• Pilotage contre liberté académique et agence de programmes (PEPR)
Recherche n'est pas innovation, mais la seconde naît, parfois, de la première ! Les politiques publiques qui prétendent soutenir la recherche dans les ONR et les universités inscrivent l'innovation comme l'un des attendus de la recherche qu'elles financent. Ce faisant, elles ne distinguent des activités scientifiques que celles permettant d'acquérir un avantage compétitif en répondant aux attentes d'un marché¹.

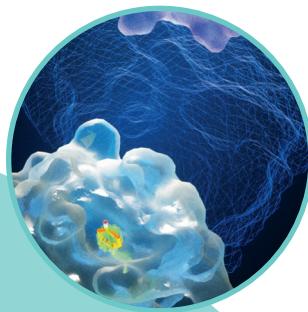
De plus, ces politiques induisent un biais cognitif entre l'innovation et la recherche et développement (R&D). Si la R&D constitue une vision à long terme de l'organisation dans la stratégie d'entreprise (notion plus compatible avec le principe d'une recherche sur le temps long), l'innovation s'inscrit, quant à elle, dans un modèle économique à court terme. Cette définition² consacre la R&D comme une activité prospective de la chaîne de valeur d'une entreprise quand l'innovation reste une activité de soutien. ■ ■ ■

¹ Joseph Schumpeter, « Théorie de l'évolution économique », 1912

² Michaël Porter « l'avantage concurrentiel », 1986

■ ■ ■ Les dernières mesures gouvernementales ont mis en place les Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) à caractères exploratoires qui transforment les ONR en agences de programmes. Ces décisions technocratiques, décidées top-down, allouent aux ONR des thématiques de recherche qui répondent plus aux besoins d'innovation exprimés par l'industrie qu'aux prospectives scientifiques issues de la recherche fondamentale que propose la communauté scientifique. Par ailleurs, l'allocation indigente de ressources financières et humaines ne favorise ni la rupture avec les recettes de planification du passé ni aucun renouveau pour les disciplines.

Notre organisation défend une recherche forte et indépendante, une recherche publique capable de répondre à l'ambition du pays de demeurer parmi les grandes nations scientifiques. Cette ambition nécessite que l'État accorde sa confiance à la communauté scientifique nationale, la soutienne en lui fournissant les moyens financiers et humains nécessaires pour relever les défis auxquels l'Humanité est confrontée. Cela signifie notamment le retour immédiat à un équilibre entre financement récurrent et financement sur appels à projets qui orientent la recherche contre la liberté académique.



Crédits :

Cyril FRESILLON / CRC / IMAP / CNRS Images

Etienne REYSSAT / PMMH / CNRS Images

David MOREIRA / ESE / www.deemteam.fr / CNRS Images

Thierry PORTAFIAIX / LACY / CNRS Images

Thibaut VERGOZ / IGE / CNRS Images

Hubert RAGUET / Laboratoire de Physique de l'ENS / Observatoire de Paris / Observatoire Midi-Pyrénées / CNRS Images

Malene Ringkjobing JENSEN / Andrés PALENCIA / IBS / IAB / CNRS Images

Jean-Claude MOSCHETTI / ISCR / CNRS Images

Emma BREMOND / SPCMIB / CNRS Images



Cfdt: RECHERCHE EPST

Campus CNRS de Villejuif
Bât C - RDC
7, rue Guy Môquet
94800 Villejuif



contact@cfdt-recherche-epst.org



Impression : Prévost BBV Offset

Mars 2025